



Signature d'une convention de partenariat  
entre les buralistes et les CCI de Charente-Maritime

Le réseau des buralistes et celui des CCI s'associent pour accompagner la transformation des bureaux de tabacs. **Vendredi 6 septembre 2019, à Rochefort, les buralistes de Charente-Maritime ont officiellement scellé leur partenariat pour être accompagnés dans leur transformation par les conseillers des deux CCI du département.**

A travers la signature d'une convention, **Jacky REVILLÉ**, Président de la Chambre Syndicale des Buralistes de la Charente-Maritime, **Hervé FAUCHET**, Président de la CCI Rochefort et Saintonge, et **Thierry HAUTIER**, Président de la CCI La Rochelle, ont pour objectif d'aider les 316 buralistes locaux à capter de nouvelles clientèles. Dans le cadre de la convention signée en février dernier par leurs organisations nationales, les Présidents de la Chambre Syndicale des Buralistes et des deux CCI de la Charente Maritime déclinent localement ce partenariat. En effet, annoncée pour 2020, la prochaine hausse du paquet de cigarettes qui atteindra le prix fortement symbolique de 10 euros, risque de dissuader les fumeurs d'entrer dans un bureau de tabac... Sauf à y trouver, non seulement du tabac, mais **aussi d'autres produits ou services très utiles au quotidien** ! L'Etat encourage les buralistes à travers un important [plan de transformation](#) accessible aux 24 500 buralistes de France, doté d'un fonds de 20 millions d'euros par an sur quatre ans.

**Les CCI se mobilisent aux côtés des Buralistes pour les aider dans leur transformation.** Objectif : permettre aux buralistes de réaliser, avec l'appui des experts des Chambres de Commerce et d'Industrie, un audit global de leur activité. Cet audit, étape obligatoire et préalable à la mise en œuvre des actions de transformation de l'activité, réalisé par le prestataire choisi par le buraliste, comprend trois étapes : l'audit du point de vente (aménagement intérieur et extérieur), l'audit de la zone de chalandise (potentiel de croissance et concurrence) et un rapport listant les recommandations prioritaires pour faire évoluer le commerce.

**Une « carotte » appréciable pour une évolution indispensable.** Cette prestation réalisée sur une courte durée (deux ou trois jours) peut être prise en charge si le buraliste engage effectivement les actions suite au rapport remis. A l'issue de l'audit, le buraliste fait examiner et valider le devis qui a sa préférence pour obtenir le bénéfice de l'aide financière pour la diversification de son activité. Cette aide couvre au moins 30 % du montant du projet de transformation des bureaux de tabac dans la limite de 33 000 euros.

Outre la diversification de l'offre dédiée spécifiquement aux fumeurs (vapotage, cigarette électronique, tabac à chauffer), la transformation des débits de tabac invite à proposer à une clientèle plus large de nouveaux produits ou de nouveaux services.

---

Contacts presse :

- Chambre Syndicale des Buralistes 17 : **Jacky Revillé**, Président, [jacky.reville@orange.fr](mailto:jacky.reville@orange.fr), T. 05 46 22 31 66 ou M. 06 76 04 57 55
- CCI Rochefort et Saintonge : **Jean-Philippe Riollet**, Directeur Services aux entreprises, [jp.riollet@rochefort.cci.fr](mailto:jp.riollet@rochefort.cci.fr), M. 06 87 76 50 53
- CCI La Rochelle : **Emmanuel Hurtrez**, Directeur Appui aux entreprises, [e.hurtrez@larochelle.cci.fr](mailto:e.hurtrez@larochelle.cci.fr), T. 05 46 00 53 88 ou M. 06 40 96 07 46